

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0266**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue Andreï Sakharov - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Andreï Sakharov

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

**Bureau du 8 septembre 2014****Décision n° B-2014-0266**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Déclassement de 2 parties du domaine public communautaire situées avenue Andreï Sakharov - Cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône de 2 parcelles de terrain nu situées avenue Andreï Sakharov**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère à Lyon 9°, l'Office public de l'habitat du Département du Rhône a réalisé un programme mixte de logements en accession, de logements locatifs et de locaux d'activité, dénommé Agora 9, et situé avenue Andreï Sakharov et avenue du Plateau.

Il s'avère que l'implantation du bâtiment a été décalée de 18 centimètres par rapport à celle initialement prévue et que le bâtiment empiète notamment sur des parcelles appartenant à la Communauté urbaine de Lyon.

L'Office public de l'habitat du Département du Rhône a donc sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession de 2 parcelles de terrain nu, d'une surface respective de 1 mètre carré environ et de 2 mètres carrés environ, issues du domaine public de voirie communautaire, dépendant respectivement des sections cadastrales AS et AP.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser les 2 emprises situées sur l'avenue Andreï Sakharov à Lyon 9°, d'une surface totale de 3 mètres carrés environ, lesquelles constituent aujourd'hui une partie de l'assiette foncière du bâtiment dénommé Agora 9 (cf. parties B et C sur le plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée n'a pas permis d'identifier de réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par suite d'un arrêté préfectoral n° 07-1602 du 23 janvier 2007, s'est déroulée du 2 janvier au 16 février 2007.

Cette enquête vaut enquête publique de déclassement, en application des articles L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique du projet.

Aux termes du compromis, les 2 parcelles de terrain communautaire d'une superficie totale de 3 mètres carrés environ, seront cédées à titre gratuit à l'Office public de l'habitat du Département du Rhône, libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement de 2 parties du domaine public communautaire, d'une superficie respective de 1 mètre carré environ et de 2 mètres carrés environ, situées avenue Andreï Sakharov à Lyon 9°.

**2° - Approuve** la cession, à titre gratuit, à l'Office public de l'habitat du Département du Rhône de 2 parcelles d'une superficie totale de 3 mètres carrés environ, situées avenue Andreï Sakharov à Lyon 9°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de La Duchère.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - et donnera lieu aux écritures suivantes, en chapitre d'ordre :

- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 3 € en dépenses : compte 204 412 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.**